

<b>Diversification de l'offre en logements</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : /</b> <b>(c) Descriptif : Diversification de l'offre en logements</b>	Fiche n° IM-3.01
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## DIVERSIFICATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS

### 1. Description du projet

Le projet vise à diversifier l'offre en logements sur le territoire au moyen de différents leviers d'action :

- **En favorisant l'habitat léger dans les villages :** Créer un cadre afin de veiller à la bonne intégration des habitats légers avec le noyau bâti existant afin d'éviter la création d'effet ghetto.
- **En privilégiant les initiatives d'habitat groupé :** Favoriser les formes d'habitat dans lesquelles vivent de manière volontariste plusieurs ménages gérant de manière concertée et collective les espaces et biens collectifs, en plus des espaces et des biens privés.
- **En augmentant le nombre de logements sociaux :** Réaffecter prioritairement les bâtiments existants afin d'aménager des logements sociaux.
- **En luttant contre les terrains et bâtiments inoccupés :** Recenser et analyser les capacités de réaffectation des terrains et bâtiments inoccupés. Sensibiliser les propriétaires aux conditions de location.
- **En favorisant l'habitat intergénérationnel :** Forme d'habitat visant une solidarité entre générations, celle-ci pouvant prendre diverses formes.
- **En informant sur les collocations disponibles :** Créer une plateforme en ligne permettant d'informer le citoyen sur les possibilités de collocation.
- **En mettant en place un agent communal du logement :** Sa mission sera d'informer et guider les citoyens sur les diverses formes d'habitat disponibles sur le territoire.
- **En durcissant les conditions pour obtenir l'autorisation de louer.** Les conditions pour obtenir l'autorisation de louer seront plus strictes en matière d'isolation, de salubrité, de superficies disponibles.
- **En veillant à l'accessibilité des terrains à bâtir pour les jeunes :** Réserver la priorité aux habitants de la commune dans les lotissements, notamment en entamant des démarches pour favoriser l'accès aux jeunes aux logements créés par des entreprises de construction.
- **En permettant aux revenus plus modestes d'accéder à la propriété :** Mener des projets d'urbanisation à l'attention des publics fragilisés.

### 2. Justification du projet

Au cours de ces dernières années, on observe un enthousiasme pour des modes d'habitation alternatifs (habitats collectifs, habitats légers, intergénérationnels). Cet engouement est souvent motivé par la recherche d'une certaine forme de liberté, d'un retour à un mode de vie plus simple et respectueux de l'environnement, d'un désir d'appartenir à une communauté, ou encore d'économie financière. Ces désirs sont particulièrement marqués chez les jeunes qui remettent en question fondamentalement leur lien avec l'habitat.

Ce gain d'intérêt pour les modes alternatifs d'habitat peut aussi répondre dans certains cas à la recherche d'une réponse plus pragmatique à des besoins matériels. De nombreuses personnes se tournent ainsi vers des formes alternatives d'habitat dans un contexte de pression foncière exacerbée et de crise énergétique.

Les habitants sont bien conscients de ces mutations et souhaitent développer ces nouvelles formes d'habitats innovantes sur le territoire de la commune afin de faciliter l'accès au logement pour des publics fragilisés, à savoir les jeunes et les aînés. Ils soulignent la nécessité d'élargir la typologie de logements disponibles sur le territoire de la commune tout en maintenant une cohésion sociale, en cherchant à favoriser les rencontres et à briser la solitude des personnes âgées.

A cet égard, le projet vise à mettre en œuvre une série de mesures afin de diversifier l'offre en logements sur le territoire par différents leviers d'action ; l'accès au foncier, la réaffectation des terrains et bâtiments abandonnés et la construction d'habitat de typologie variée. Il répond à différents enjeux identifiés au cours du diagnostic partagé à savoir, le renforcement et la diversification des logements pour répondre aux besoins actuels et futurs, le maintien de la population jeune sur la commune et la cohérence architecturale des nouveaux logements avec le cadre urbanistique existant.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### 1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune

1.3 En développant des logement innovants et inclusifs adaptés à divers publics

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.5 Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser le développement des maisons intergénérationnelles sur le territoire</li> </ul>
---	--